

Rapport de la commission de gestion sur l'exercice 2019 Réponse au préavis N° 2/2020 COMPTE 2019

La commission de gestion sur l'exercice 2019 composée de Guillaume de Buren, Caroline Sennwald, Samuel Berthoud, Pascal Berchier et Yves Trottet, s'est réunie à 2 reprises.

Suite à la proposition de la commission de gestion sur l'exercice 2017, la commission de gestion a demandé à la commission des finances qu'elle se prononce sur les comptes 2019. Ce qui a été fait sous forme d'un rapport joint au présent rapport.

Conclusion :

La commission de gestion 2019 tient en particulier à remercier les membres de la municipalité ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, pour la qualité de leur travail, leur engagement, la disponibilité, la clarté de leurs explications, l'excellent état d'esprit et la volonté de transparence qui ont régné durant les entretiens.

Au vu du rapport de la commission des finances sur les comptes 2019, la commission de gestion propose, à l'unanimité, au conseil communal de Vufflens-la-Ville d'adopter le préavis N° 2/2020 du 20 avril 2020, en particulier :

- 1) d'approuver le prélèvement de l'excédent des dépenses de CHF 94'318,67 du capital qui s'élève après cette opération à 140'962,32
- 2) d'accepter les comptes communaux pour 2019, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan du 31 décembre 2019 tel que présentés
- 3) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour les comptes 2019

Vufflens-la-Ville, le 4 août 2020.

Guillaume de Buren



Caroline Sennwald



Samuel Berthoud



Pascal Berchier



Yves Trottet



Annexe : rapport de la commission des finances-examen limité aux comptes 2019

**Conseil communal de Vuflens-la-Ville
Rapport de la Commission des finances**

**Préavis municipal n° 2/2020
Examen illimité aux comptes 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur Quentin Riva
- Madame Fanny Falconnet
- Madame Cynthia Fivaz et
- Monsieur Pierre-Alain Cochand
- Monsieur Nicolas Pittet, président

a été mandatée par la Commission de gestion pour étudier les comptes 2019 selon le préavis municipal n° 2/2020.

Préambule

La Commission des finances a été sollicitée par la Commission de gestion pour se prononcer sur les comptes 2019.

La Commission a rencontré la Municipalité dans son ensemble ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 10 juin 2020. Les comptes ont été revus page par page. Les Municipaux et en particulier par le municipal des finances, Olivier Berthoud, et la boursière, ont répondu à toutes nos interrogations. La Commission tient à les remercier vivement pour leur disponibilité, la transparence avec laquelle les éléments leur ont été présentés et la qualité des informations et de leur présentation.

Commentaires généraux

Les revenus des personnes physiques et dans une moindre mesure les revenus de personnes morales ont été plus conséquents que ceux qui figuraient au budget. Cette configuration nous a fait fortement progresser le point d'impôt qui nous amène dans la zone d'écrêtage. La conséquence est une augmentation forte de nos dépenses liées au système de péréquation. La facture sociale ne cesse d'augmenter.

Sans les amortissements extraordinaires de plus de 400'000 francs concernant le bâtiment polyvalent et la rénovation de l'appartement du collège, les comptes auraient été positif pour plus de 300'000 francs.

Le rapport de révision établi par la fiduciaire et reçu par la Commission le lundi 11 mai 2020 vient confirmer que les comptes ne présentent pas d'anomalie par rapport à la loi. Dès lors, la Commission en prend acte avec satisfaction et estime qu'il n'y a aucun

obstacle à ce que la décharge soit donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2019.

Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission constate que les comptes 2019 aurait pu être qualifiés d'excellents sans l'amortissement extraordinaire.

Le contexte COVID-19, nos recettes en augmentation, les développements futurs dans le scolaire et nos 140'000 francs de capital nous font partager le rappel à la prudence budgétaire de la Municipalité, surtout en termes d'investissement, pour les prochains exercices.

Elle a apprécié l'effort de présentation qui a été fait (tableaux de comparaisons sur plusieurs années) et qui a permis une lecture plus facile. Elle relève la clarté des explications données. La Commission remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme à la Commission de gestion que le préavis 2/2020 peut être acceptés tels que présentés par la Municipalité et que la décharge peut être donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2019.

Vufflens-la-Ville, le 1 juillet 2020

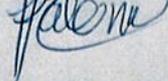
Quentin Riva



Pierre-Alain Cochand



Fanny Falconnet



Nicolas Pittet



Cynthia Fiyaz

